

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 13
Date de convocation : 01/07/2014

L'an deux mille quatorze le 10 juillet à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Patrick DECEMME, Emilie NIVET, Estelle GREMILLON, Pierre GEORGES, Ludovic DEBENEST, Anthony HYPEAU, Yannis COIRAULT, Gérard RIBOT, Erwan BARILLOT, Jean-Louis CLISSON, Franck PENIN, Christian BARITAUD

Absents : MM. Pierrick MARQUET, Agathe NIVET.

Secrétaire de séance : Emilie NIVET

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour des travaux à la salle des fêtes.(Délibération n° 1)

Monsieur le Maire expose que le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes dont le coût prévisionnel s'élève à 465 316.75 € HT soit 558 380.10 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 25 % avec majoration de 5 % pour l'accessibilité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC : 558 380.10 €

Subvention D.E.T.R : 122 145.00 €

Subvention Région (FRIL) : 50 000.00 €

Subvention Département (CAP 79) : 38 210.00 €

Subvention Réserve Parlementaire : 15 000.00

Emprunt : 300 000.00 €

Fonds propres : 33 025.10 €

Après étude du projet et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'arrêter le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- et de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Marché pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes.
Délibération n° 2.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code des marchés publics

-Après avoir pris connaissance des offres reçues à la suite de la consultation

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2014

lancée selon la procédure adaptée pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité et extension de la salle des fêtes et négociation avec les entreprises

- Vu l'analyse qui a été faite par la commission d'appel d'offres
- Après en avoir délibéré

AUTORISE le maire à signer le marché concernant les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes avec les entreprises suivantes :

Entreprise	Adresse	lot	Montant H.T.
SARL STPM	79500 St Léger de la Martinière	1 VRD	23 000.00
CIM 5	86240 Croutelle	2 GROS ŒUVRE	135 500.00
COUVERTURES LOPEZ	79100 Mauzé-Thouarsais	3 CHARPENTE	45 560.44
MOYNET ALU	79180 Chauray	4 MENUISERIES EXTERIEURES (variante 1 et option 2)	55 523.19
BOURDEAU Daniel	79370 Verrines Sous Celles	5 CLOISONS- ISOLATIONS	39 928.95
BARITAUD Christian	79190 Mairé-L'Evescault	6 MENUISERIE INTERIEURE	32 999.88
MARTAUD Didier	79190 Limalonges	7 CARRELAGE	26 606.53
GIRARD Pierre	86600 Coulombiers	8 PEINTURE	7 151.60
SARL EEAC	79370 Celles sur Belle	9 ELECTRICITE	72 783.69
SARL SEGUIN ET FILS	79500 St Léger de la Martinière	10 PLOMBERIE	21 000.00
SAS ERCO	79000 Niort	11 EQUIPEMENT CUISINE	10 972.03

Les crédits relatifs au présent marché ont été inscrits au budget primitif 2014.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2014

**Vote d'une subvention à l'Association des Paralysés de France -
Délibération n° 3.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote une subvention pour l'année 2014 de 30 euros à l'Association des Paralysés de France des Deux-Sèvres.

Prorogation de la convention entretien défense incendie entre la Commune et le SIAEP ROM BOULEURE pour l'année 2014. Délibération n° 4.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée entre la commune et le SIAEP ROM BOULEURE pour l'entretien des ouvrages de défense incendie est échue depuis le 31/12/2013 (date de fin du contrat d'affermage). Le Contrat d'affermage ayant été reconduit pour une année entre le SIAEP ROM BOULEURE et la SAUR, il serait judicieux de reconduire également cette convention pour l'année 2014 aux mêmes conditions que précédemment ; cette convention avait pour but de définir les conditions d'entretien, réparation et mesure du débit des ouvrages incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'autoriser le Maire à proroger cette convention pour l'année 2014,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de ce service telle que prévue dans la convention.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Délibération n° 5.

Après avoir entendu M. le Maire donner lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et en avoir délibéré, le conseil municipal soutient la motion ci-dessous :

« Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2014

pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Mairé-L'Evescault (79) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Mairé-L'Evescault estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Mairé-L'Evescault soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

Référents sécurité routière et prévention de la délinquance :

Sont désignés :

Référent sécurité routière : Emilie NIVET

Référent prévention de la délinquance : Erwan BARILLOT

Remplacement pneus du tracteur New-Holland:

Les deux pneus avant du tracteur seront remplacés par les Ets Gonnin de Sauzé-Vaussais pour un coût de 1 070.00 euros H.T

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2014

Achat d'une débroussailleuse :

Après étude des devis établis par Blanchard Motoculture de Savigné et par les Ets Terrassier de Sauzé-Vaussais, le Conseil Municipal retient l'offre de ces derniers pour une débroussailleuse Echo au prix de 629.00 euros TTC.

Comptes-rendus des commissions voirie et environnement, petit patrimoine :

Le conseil prend connaissance du rapport et des propositions de ces commissions.

Travaux d'entretien de la voirie (PATA) :

Les travaux d'entretien de voirie par point à temps automatique seront confiés à l'entreprise COLAS d'Airvault pour un coût de 940.00 euros la tonne et réalisés fin septembre.

Effacement des réseaux rue des Anciens Artisans au Bourg :

Compte tenu du coût à la charge de la commune :

- 9 765.47 euros H.T. pour le réseau électrique
- 18 995.10 euros H.T. pour le réseau téléphonique

Le conseil municipal décide de ne pas faire réaliser ces travaux actuellement.